

AU CONSEIL COMMUNAL

1304 Cossonay

Cossonay, le 30 octobre 2006

Préavis municipal No 18/2006 relatif au budget 2007 de la bourse communale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous soumettre par le présent préavis, le budget de notre Commune pour l'année 2007.

Au chapitre des recettes, ce budget a été établi en fonction des rentrées fiscales enregistrées durant l'année 2005 et sur la base des dispositions de l'arrêté d'imposition communal pour les années 2007 et 2008, adopté par votre Conseil lors de sa séance du 30 octobre dernier; nous vous rappelons que le taux d'imposition communal est ainsi fixé à 71.3% de l'impôt cantonal de base.

Quant aux dépenses, elles sont planifiées dans un souci constant d'efficacité et d'économie. Elles doivent permettre en priorité d'assurer le financement des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des Autorités et de l'administration communale, mais aussi d'autoriser la Municipalité à réaliser de menus travaux ou à financer des actions ponctuelles dans le cadre de ses compétences financières, pour améliorer la qualité et le cadre de la vie de ses administrés.

Il est également important de rappeler qu'une part non négligeable de ces dépenses est constituée de participations facturées par l'Etat de Vaud, indispensables au financement de prestations cantonales dont bénéficient les citoyens des communes (factures sociales, transports publics, mesures actives du marché du travail, etc.)

Dans les pages jaunes insérées dans le présent fascicule, vous trouverez des renseignements concernant divers postes de ce budget.

D'autres part, vous trouverez ci-après diverses explications et informations relatives à quelques postes importants. La Municipalité est consciente que certaines notions financières ou certains termes utilisés sont techniques et qu'ils susciteront quelques questions, particulièrement de la part des nouveaux membres du Conseil.

Ainsi, M. Bernard Augsburg, Boursier communal et les membres de la Municipalité, en particulier M. Georges Rime, Syndic et titulaire du dicastère des finances, sont à votre disposition pour vous donner les explications complémentaires que vous pourriez souhaiter. La Municipalité estime qu'il est important que les problèmes de compréhension technique des chiffres contenus dans ce budget soient réglés pour chacun avant la séance du Conseil, afin que, lors de celle-ci, les débats puissent s'orienter sur le fond.

➤ **IMPOTS**

	Comptes 2004	Comptes 2005	Moyenne 2004-2005
Valeur du point d'impôt	Fr. 76'884	Fr. 84'665	Fr. 80'774
Valeur du point par habitant	Fr. 27.01	Fr. 28.70	Fr. 27.85
Habitants	2'847	2'950	2'898

Impôts utilisés pour déterminer la valeur du point : revenu-fortune des personnes physiques, bénéfice-capital des personnes morales, impôt sur les étrangers, impôt à la source, impôt sur les immeubles des personnes morales, impôt foncier.

➤ **PEREQUATION DIRECTE HORIZONTALE (EtatCom)**

La péréquation cantonale 2007 se base sur les rendements des impôts 2004 et 2005. Les éléments la composant sont : la facture sociale, la péréquation directe, les plafonnements thématiques, le plafonnement de l'effort péréquatif et le plafonnement du taux communal.

Pour la commune de Cossonay, l'application de cette péréquation donne les chiffres suivants:

Alimentation fonds de péréquation :	+ Fr.	1'100'642.-
Retour fonds de péréquation	- Fr.	1'026'023.-
Dépenses thématiques	- Fr.	82'473.-
Plafonnement du taux :	- Fr.	241'862.-
Solde en notre faveur :	+ Fr.	249'716.-

➤ **ECOLES**

Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz (ASiCoPe)

Le budget de l'ASiCoPe comprend les dépenses qui ne sont pas prises en charge par l'Etat, principalement les loyers et les transports.

Le nombre des élèves de Cossonay a évolué comme suit :

	2007	2006	2005
Primaires	289	288	273
Secondaires	218	217	220
Total	507	505	493

Selon le budget 2007 de l'ASiCoPe, les coûts moyens des élèves sont les suivants :

Elève primaire Fr. 2'998.- (Fr. 2'387.- aux comptes 2005)
Elève secondaire Fr. 4'070.- (Fr. 4'189.- aux comptes 2005)

Le coût moyen de l'élève aux comptes 2005 comprend les élèves de Cossonay, Penthaz, Penthaz et Daillens.

➤ **SOCIAL**

Facture sociale prévisionnelle 2007

Les motifs des principales variations entre les factures 2006 et 2007 prévisionnelles sont les suivants :

- PC à domicile et hébergement : augmentation de 12 millions
Ce régime est issu de la fusion des anciens régimes "Prestations complémentaires AVS / AI" et "Hébergement médico-social"
- Assurance maladie : augmentation de 6.1 millions
- Aides, subventions et autres régimes sociaux : augmentation de 8.3 millions
Anciennement, régime "Prévoyance et aide sociale"
- Protection de la jeunesse : diminution de 0.7 millions
- COFOP – Transition formation : augmentation de 0.1 million
Le Centre d'orientation et de formation professionnelle a été sorti du régime protection de la jeunesse puisque n'étant plus rattaché au Service du même nom, mais à l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'intégration (OPTI).
- Enseignement spécialisé : augmentation de 1.3 million

Les éléments de cette facture, ses valeurs et ses taux d'augmentation prévisionnels pour 2007 sont donnés ci-dessous et comparés au budget 2006 :

- Sous chiffre 720.3515.1 nous avons :
 - PC à domicile et hébergement Fr. 603'776.- (+ 45.97 %)
 - Assurance maladie Fr. 222'309.- (+ 50.31 %)
 - COFOP – Transition formation Fr. 8'946.- (+ 40.24 %)

 - Sous chiffre 720.3515.2 nous avons :
 - Aides, subventions et autres régimes sociaux Fr. 663'662.- (+ 41.97 %)

 - Sous chiffre 720.3515.3 nous avons :
 - Protection de la jeunesse Fr. 97081.- (+ 32.00 %)

 - Sous chiffre 530.3512 nous avons :
 - Enseignement spécialisé Fr. 123'056.- (+ 40.95 %)
- Participation totale à la facture sociale **Fr. 1'718'830.-**

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous présenter ci-dessous le résumé du budget de la bourse communale pour l'exercice comptable 2007 :

Recettes	+ Fr. 12'046'814.-
Dépenses	- Fr. 11'835'178.-
Résultat avant amortissements	+ Fr. 211'636.-
Amortissements	- Fr. 726'700.-
Résultat après amortissements	./. Fr. 515'064.-

Nous tenons à relever qu'au vu du résultat positif prévu avant la déduction des amortissements, nous pouvons déclarer que notre situation financière est saine et que nos prévisions pour l'année 2007 se placent dans la continuité des bons résultats enregistrés ces dernières années.

Quant aux amortissements, nous vous en donnons la liste ci-dessous. Poursuivant notre politique en la matière, tous les amortissements prévus par les préavis relatifs aux investissements correspondants seront comptabilisés. Cette façon de faire constitue un des facteurs essentiels au maintien de notre marge d'autofinancement. Ces amortissements sont les suivants :

230.3311 - Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement	
Rue Neuve EC+EU	Fr. 57'000.-
Révision du plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA)	Fr. 12'530.-
Réfection complète du bas de la Route de Morges	Fr. 31'300.-
Ralentisseur Route d'Aubonne	Fr. 16'000.-
Aménagement Rue des Laurelles	Fr. 10'000.-
Zone 30 Km/h au Ch.Prés-du-Dimanche et à la Rue du Bicentenaire	Fr. 23'000.-
total 230.3311	Fr. 149'830.-

230.3312 - Amortissements des bâtiments et constructions	
Bâtiment des travaux	Fr. 65'000.-
Equipement quartier des Terrailles	Fr. 12'800.-
Transformation du bâtiment administratif	Fr. 22'660.-
Transformation cuisine, restaurant & terrasse du Pré-aux-Moines	Fr. 45'000.-
total 230.3312	Fr. 145'460.-

230.3313 - Amortissement des machines, mobilier et véhicules	
Mobilier/Matériel nursery-garderie	Fr. 33'320.-
Achat tracteur service des travaux	Fr. 20'000.-
total 230.3313	Fr. 53'320.-

354.3312 - Amortissements des bâtiments et constructions	
Eglise St-Pierre et St-Paul (Prêt LDR)	Fr. 27'600.-
total 354.3312	Fr. 27'600.-

357.3312 - Amortissements des bâtiments et constructions	
Parking des Chavannes	Fr. 38'520.-
357.3312.1	
Parking des Chavannes (LDR)	Fr. 50'000.-
total 357.3312/3312.1	Fr. 88'520.-

359.3303 - Amortissements des terrains et bâtiments	
Bâtiments Rue Neuve 5, 7, 9 et 11	Fr. 40'000.-
total 359.3303	Fr. 40'000.-

361.3312 - Amortissements des bâtiments et constructions	
Part communale bâtiment PAM 3 - Aula	Fr. 132'130.-
total 361.3312	Fr. 132'130.-

450.3312 - Amortissements des bâtiments et constructions		
Poursuite du programme d'installation de conteneurs enterrés	Fr.	10'000.-
total 450.3312	Fr.	10'000.-

810.3311 Amortissement réaménagement réseau d'eau		
Crédit cadre, réaménagement du réseau d'eau	Fr.	79'840.-
total 810.3311	Fr.	79'840.-

➤ **RECAPITULATION DES AMORTISSEMENTS**

230.3311	Fr.	149'830.00
230.3312	Fr.	145'460.00
230.3313	Fr.	53'320.00
354.3312	Fr.	27'600.00
357.3312	Fr.	88'520.00
359.3303	Fr.	40'000.00
361.3312	Fr.	132'130.00
450.3312	Fr.	10'000.00
810.3311	Fr.	79'840.00
TOTAL	Fr.	726'700.00

La Municipalité et ses proches collaborateurs ont établi ce budget au plus près de leur conscience, en tenant compte de tous les éléments et données connus jusqu'à sa mise au point définitive.

Pour le surplus, nous vous laissons le soin de consulter le budget ci-joint, ainsi que ses annexes et vous remercions de prendre connaissance des commentaires relatifs à certains de ces postes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Vu le préavis municipal No 18/2006 relatif au budget 2007 de la bourse communale

Ouï le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2007 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly